

Conseil municipal du 17 février 2017

Procès-verbal

Présents :

C. RICHEL	R. MITHIEUX	C. LAMY	F. PACCOUD		J. ROL
L. CLARET	D. ROMAGNOLI		G. DARVES-BLANC	M.R. CHEMINAL	B. FORTIN
H. COCHET	S. NEGRELLO	J.P. PERRIN		F. MEYRIEUX	V. HACHET
A. POËNSIN		C. DANIEL	O. GRUMEL	L. MOLIN	

Absents représentés :

Monsieur G. VAUSSENAT donne pouvoir à Madame J. ROL.
Madame C. QUOBEX donne pouvoir à Madame C. LAMY.
Madame C. MERMILLOD-BLONDIN donne pouvoir à Madame F. PACCOUD.
Monsieur J.J. FRESKO donne pouvoir à Monsieur A. POËNSIN.

Madame Geneviève DARVES-BLANC a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FINANCES

1) Vote des taux d'imposition

Sur proposition de Monsieur Roland MITHIEUX, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des 23 conseillers municipaux, de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'exercice 2017 :

- Taxe d'habitation : 7,50 %,
- Taxe sur le foncier bâti : 17,80 %,
- Taxe sur le foncier non bâti : 55,29 %.

2) Vote du budget primitif de l'exercice 2017

Monsieur Roland MITHIEUX présente le projet de budget, qui s'équilibre en section de fonctionnement à 3 659 707 € et en section d'investissement à 3 037 000 €.

Le Conseil municipal approuve à la majorité le projet de budget primitif pour l'exercice 2017, 5 conseillers (Mesdames Catherine DANIEL, Odile GRUMEL, Messieurs Jean-Jacques FRESKO, Alain POËNSIN et Ludovic MOLIN) ayant voté contre.

Explication de vote Saint-Baldoph Construisons l'avenir :

"Nous saluons les avancées qui permettent de voir plus clair dans le montant des aides apportées par la commune aux associations, mais regrettons que l'on s'arrête au milieu du gué vers une

transparence le plus totale possible, transparence qui nous semble due aux contribuables. En particulier rester sur une globalisation des différentes aides en nature ne nous semble pas équitable entre les différentes associations.

Nous n'avons pas voté l'Avant-projet définitif de l'école maternelle et restaurant scolaire, les raisons en ont été énoncées au dernier conseil, notre position n'a pas évolué.

Nous ne voterons donc pas ce budget primitif 2017."

VIE ASSOCIATIVE

3) Subventions communales aux associations pour l'exercice 2017

Madame Catherine DANIEL et Monsieur Alain POËNSIN ayant quitté la salle, Monsieur Frédéric MEYRIEUX indique qu'il ne prendra part ni au débat, ni au vote.

Madame Fabienne PACCOUD présente la répartition prévisionnelle des subventions accordées par la Commune aux associations pour l'année 2017 :

Club des Chênes :	500 €
Club Haltérophilie :	5 000 €
Club de Football :	7 000 €
Pause Loisirs :	1 200 €
Sou des Ecoles :	1 000 €
La Sportive Boule :	400 €
Amicale du personnel :	1 000 €
Jumelage COLERE :	1 850 €

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des 19 conseillers participant au vote, d'approuver la répartition proposée.

PROJETS

4) Nouvelle école maternelle et restaurant scolaire - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'Avant-Projet Définitif du projet de construction d'une nouvelle école maternelle de quatre classes, incluant une salle de motricité et un restaurant scolaire, a été validé par délibération du 27 janvier 2017, pour un montant de 1 640 074.65 € HT.

Il indique que Madame Béatrice SANTAIS, Députée de Savoie, a souhaité participer au projet de construction de l'école maternelle en inscrivant au budget du Ministère de l'Intérieur une somme de 10 000 €.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des 23 conseillers municipaux :

- de la réalisation du projet de construction d'une nouvelle école maternelle et restaurant scolaire,
- de solliciter de Monsieur le Ministre de l'Intérieur la décision définitive d'attribution de cette subvention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention.

5) Nouvelle école maternelle et restaurant scolaire - Demande de subvention au titre du Contrat Territorial de Savoie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'Avant-Projet Définitif du projet de construction d'une nouvelle école maternelle de quatre classes, incluant une salle de motricité, un préau et un restaurant scolaire, a été validé par délibération du 27 janvier 2017, pour un montant de 1 640 074.65 € HT.

Il indique que ce dossier est susceptible d'être financé dans le cadre du volet départemental de Contrat Territorial de Savoie du territoire de Chambéry.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des 23 conseillers municipaux :

- de solliciter l'aide du Département pour le financement du projet de construction d'une nouvelle école maternelle de quatre classes, incluant une salle de motricité, un préau et un restaurant scolaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

- Conseil syndical du SIVU Enfance, Jeunesse et Arts Vivants de La Ravoire : la proposition de faire représenter la Commune par Monsieur Alain POËNSIN, en remplacement de Monsieur Camille SIMON-CHAUTEMPS est acceptée à l'unanimité.
- Bulletin municipal : Monsieur le Maire remercie les membres de la commission communication pour la qualité du bulletin municipal en cours de diffusion.